

**Séance du 16 janvier 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Elus	<b>15</b>
En exercice	<b>12</b>
Présents	<b>12</b>
Votants	<b>12</b>
Absent	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

**Secrétaire de séance** : Madame Simone SPADOTTO

**Date de convocation**

10 janvier 2025

**Date d'affichage**

10 janvier 2025

**OBJET : Création d'un emploi non permanent d'Agent polyvalent**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'organisation du service de cantine ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois et 12 jours allant du 20/01/2025 au 31/03/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de cuisinier à temps non complet pour une durée annualisée hebdomadaire de service de 33h45min.

Il devra justifier au minimum d'un diplôme en cuisine ou d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans en cuisine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :**

- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois et 12 jours allant du 20/01/2025 au 31/03/2025 inclus.**
- **Cet agent assurera des fonctions de cuisinier à temps non complet pour une durée annualisée hebdomadaire de service de 33h45min.**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.**
- **Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,

Roger PEDRERO

